

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Bacillo 30 foam

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation intérieur  
Désinfectants et produits biocides généraux, Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, fournisseur : BODE Chemie GmbH  
Melanchthonstraße 27  
22525 Hamburg  
Tel.: +49 (0)40 / 54 00 60

IVF HARTMANN AG  
Victor-von-Bruns Strasse 28  
CH-8212 Neuhausen  
Switzerland  
Phone +41 (0) 52 674 31 11

Service responsable : Irene.Steiner@hartmann.info

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ) 24 h-Phone 145

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable  
Irritant

R10: Inflammable.  
R36: Irritant pour les yeux.  
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Symboles de danger :



Irritant

Phrase(s) R : R10 Inflammable.  
R36 Irritant pour les yeux.

**Bacillo 30 foam**

	R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrase(s) S	: S23 S26	Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
	S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**2.3 Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Éthanol	64-17-5 200-578-6	F; R11	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 15
Propane-1-ol	71-23-8 200-746-9 01-2119486761-29	F; R11 Xi; R41 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	>= 5 - < 10
Amines, N-C10-16-alkyltrimethylenedi-, reaction products with chloroacetic acid	139734-65-9	C-N; R22-R34-R50	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Aquatic Acute 1; H400	>= 0.25 - < 1

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.  
Ne PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : aucun(e)

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- Produits de combustion dangereux : donnée non disponible

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

## Bacillo 30 foam

Version 1.1

Date de révision 12.12.2013

Date d'impression 13.12.2013

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire : NIOSH. INRS. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..					
Éthanol	64-17-5	VLE	1,000 ppm 1,920 mg/m <sup>3</sup>	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire : NIOSH. INRS. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..					
Propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire : NIOSH. INRS. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..					

**Bacillo 30 foam**

plémentaire					
Propane-2-ol	67-63-0	VLE	400 ppm 1,000 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire : NIOSH. INRS. Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus..					
Propane-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm 500 mg/m3	2013-01-01	CH SUVA
Information supplémentaire : R: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé.. NIOSH. INRS.					

**Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail**

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01
		Acétone: (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01
		Acétone: (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	2011-01-01

**DNEL**

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0)

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 888 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 500 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 319 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 89 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 26 mg/kg

Propane-1-ol (CAS: 71-23-8)

: Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
Valeur: 136 mg/kg

**Bacillo 30 foam**

Version 1.1

Date de révision 12.12.2013

Date d'impression 13.12.2013

Utilisation finale: Travailleurs  
 Voies d'exposition: Inhalation  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 268 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs  
 Voies d'exposition: Inhalation  
 Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme  
 Valeur: 1723 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Contact avec la peau  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 81 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Inhalation  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 80 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Inhalation  
 Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme  
 Valeur: 1036 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
 Voies d'exposition: Ingestion  
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques  
 Valeur: 61 mg/kg

PNEC

Propane-2-ol (CAS: 67-63-0) : Eau douce  
 Valeur: 140.9 mg/l

Eau de mer  
 Valeur: 140.9 mg/l

Sédiment d'eau douce  
 Valeur: 552 mg/kg

Sédiment marin  
 Valeur: 552 mg/kg

Sol  
 Valeur: 28 mg/kg

Propane-1-ol (CAS: 71-23-8) : Eau douce  
 Valeur: 10 mg/l

Sol  
 Valeur: 2.2 mg/kg

Eau de mer  
 Valeur: 1 mg/l

Sédiment d'eau douce  
 Valeur: 22.8 mg/kg

Sédiment marin  
Valeur: 2.28 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas décharger dans l'environnement.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: d'alcool
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: 31 °C Méthode: ISO 3679
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: n'est pas auto-inflammable
Vitesse de combustion	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: 2 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: 0.96 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Conductivité	: donnée non disponible
--------------	-------------------------

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Chaleur. En plein soleil pendant une période de temps prolongée.
---------------------	---

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Aucun(e).
-------------------	-------------

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée	: donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	: donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Génotoxicité in vitro	: donnée non disponible
Génotoxicité in vivo	: donnée non disponible
Cancérogénicité	: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction : Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Remarques: donnée non disponible

Toxicité à dose répétée :  
Note: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Remarques: donnée non disponible

**Composants:****Éthanol (CAS: 64-17-5) :**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral rat: 6,200 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat: 124.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: lapin Durée d'exposition: 24 h Résultat: Irritation légère de la peau Méthode: Test de Draize
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: lapin Durée d'exposition: 24 h Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: Test de Draize

**Bacillo 30 foam**

Version 1.1

Date de révision 12.12.2013

Date d'impression 13.12.2013

**Propane-2-ol (CAS: 67-63-0) :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 2,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2,000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: Irritation des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode d'Essai: Buehler Test  
Espèce: cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames  
avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

**Propane-1-ol (CAS: 71-23-8) :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 8,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 33.8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 403
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: 4,032 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode d'Essai: Essai de Maximalisation  
Espèce: cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Génotoxicité in vitro : Type: test in vitro  
Résultat: négatif

**Amines, N-C10-16-alkyltrimethylenedi-, reaction products with chloroacetic acid (CAS: 139734-65-9) :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: &gt; 300 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Produit:**

Toxicité pour le poisson : donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible

Toxicité pour les algues : donnée non disponible

Toxicité pour les bactéries : donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : donnée non disponible

**Composants:****Propane-2-ol (CAS 67-63-0) :**Toxicité pour le poisson : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h**Propane-1-ol (CAS 71-23-8) :**Toxicité pour le poisson : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,555 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode d'Essai: Essai en dynamiqueToxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 3,644 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: DIN 38412Toxicité pour les algues : NOEC (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 1,150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 hToxicité pour les bactéries : CI50 (Bactérie): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209**Amines, N-C10-16-alkyltrimethylenedi-, reaction products with chloroacetic acid (CAS 139734-65-9) :**

## Bacillo 30 foam

Version 1.1

Date de révision 12.12.2013

Date d'impression 13.12.2013

Toxicité pour le poisson	: CL50 (Poisson): 0.43 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna): 0.11 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50b (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0.05 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M	: 10

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Devrait être biodégradable en phase finale

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Halogènes organiques (AOX) : donnée non disponible

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
Code des déchets EU	: 070601* eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Emballages contaminés	: Vider les restes. Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 1987  
IMDG : UN 1987  
IATA : UN 1987

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR : ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol, isopropanol)  
IMDG : ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol, isopropanol)  
IATA : ALCOHOLS, N.O.S. (ethanol, isopropanol)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR : 3  
IMDG : 3  
IATA : 3

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
No EMS Numéro : F-E, S-D

**IATA**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**  
Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**  
Marine polluant : no

**IATA**  
Environmentally hazardous : no

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

non applicable

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

---

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****État actuel de notification**

CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse

TSCA	: Pas dans l'inventaire TSCA
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.
AICS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Composés organiques volatils : 30.18 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

---

## SECTION 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

#### État actuel de notification

CH INV	: Switzerland. New notified substances and declared preparations
TSCA	: Toxic substances control act
DSL	: Canada. DSL - Domestic Substances List, part of CEPA
AICS	: Australia. AICS - Australian Inventory of Chemical Substances
NZIoC	: New Zealand Inventory of Chemical Substances
ENCS	: Japan. ENCS - Existing and New Chemical Substances Inventory
ISHL	: Japan. Industrial Safety and Health Law - Inventory
KECI	: Korea. KECI - Korean Existing Chemicals Inventory
PICCS	: Philippines. PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

IECSC : China. IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances in China

**Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:**

- 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle
- 9. Propriétés physiques et chimiques
- 11. Informations toxicologiques
- 12. Informations écologiques
- 15. Informations réglementaires

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.